

Montants des aides :

		Plafonds de travaux subventionnables	Taux de subvention Anah		Taux de subvention Montluçon Communauté
			Ménages aux ressources « modestes »	Ménages aux ressources « très modestes »	
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (grille dégradation ou d'insalubrité)		50 000€ HT	50%	50%	10 à 15 % (selon localisation du bien et ressources du ménage)
Projet de travaux d'amélioration	Pour la sécurité et salubrité de l'habitat	20 000€ HT	50%	50%	10 à 15 % (selon localisation du bien et ressources du ménage)
	Pour l'autonomie de la personne	20 000€ HT	35%	50%	10 à 12,50 % (selon ressources du ménage)
	Économies d'énergie	30 000€ HT	35%	50%	10 % + prime Habiter Mieux
Habiter Mieux			10% plafonné à 2000€	10% plafonné à 3 000€	200€ (uniquement si travaux d'économies d'énergie)
Primes Énergétiques	Sortie de Passoire énergétique (F ou G)		1 500€	1 500€	/
	Basse consommation (arrivée en A ou B)		1 500€	1 500€	/

Cumulable avec d'autres sources de financement dans la limite de 80 % de subventions publiques.